

TITRE DU STAGE

La gestion de l'activité d'auteur

Autonomiser sa gestion

Sans être un solitaire, l'artiste auteur travaille seul. Et cette solitude relative implique qu'il soit autonome dans de nombreux domaines, en particulier dans celui de la gestion. Travailleur indépendant, il doit acquérir des compétences spécifiques. Cette formation apporte des réponses concrètes et pragmatiques à tous ceux qui s'interrogent sur la meilleure manière de gérer leur activité professionnelle au quotidien dans le cadre de la loi en faisant respecter leurs droits.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, les participants consolideront leurs capacités de gestion quotidienne et seront en mesure de :

- positionner leur activité professionnelle dans le cadre juridique, social et fiscal adéquat
- établir une note de droits d'auteur ou une facture
- remplir une déclaration fiscale ou une déclaration de revenus à leur organisme de sécurité sociale
- organiser et compléter leur protection sociale
- repérer les dispositifs d'aide dont ils peuvent bénéficier

Public concerné : Personnes qui exercent le métier d'écrivain, traducteur, auteur de BD, auteur dramatique, scénariste, auteur-adaptateur audiovisuel, photographe ou illustrateur du livre.

Conditions d'accès :

- Etre auteur de l'écrit et du livre affilié à l'AGESSA
- Résider en Ile-de-France
- Ne pas bénéficier par ailleurs d'un droit à la formation en tant que salarié du régime général ou de l'intermittence (produire une attestation sur l'honneur).

PROGRAMME

Créer une entreprise indépendante

- déclarer sa création d'activité auprès des Impôts
- déclarer sa création d'activité auprès des organismes de gestion de la couverture sociale des auteurs

Exercer son activité en assimilé libéral

- connaître les conséquences fiscales
- connaître les conséquences sociales

Etablir une facture

- établir une note de droits d'auteur
- présenter une facture selon le modèle Maison des Artistes
- présenter une facture selon le modèle AGESSA
- calculer un précompte

Travailler avec les différentes sociétés de gestion du droit d'auteur

- adhérer à une société de gestion du droit d'auteur
- déclarer des œuvres
- percevoir des droits

Etablir ses déclarations fiscales

- renseigner les formulaires n°2042 et 2042C : auteurs en régime spécial
- renseigner les formulaires n°2042, 2042C et 2035 : auteurs en déclaration contrôlée
- déclarer des traitements et salaires
- déclarer des bénéfices non commerciaux
- déclarer la TVA

Déclarer ses revenus auprès des organismes de gestion de la couverture sociale

- établir une déclaration auprès de la Maison des Artistes
- établir une déclaration auprès de l'AGESSA
- respecter les règles de reddition des comptes

Vérifier les obligations de déclaration des diffuseurs

Bénéficiaire des dispositifs d'aides

- repérer les dispositifs d'aide en Région
- comprendre les dispositifs d'aide du Centre national du Livre : les bourses d'écriture ; les crédits de préparation ; les crédits de résidence
- renseigner un dossier de demande d'aide

Méthodes pédagogiques

Cette formation articule des apports de connaissance et des cas pratiques tirés de l'analyse des situations professionnelles des participants. Les méthodes employées favorisent une approche active et pragmatique en lien avec les champs disciplinaires, les métiers et les contextes de travail.

Identités et profils intervenants

Audrey Boistel partage ses activités entre la recherche, l'enseignement et la formation. Doctorante en sciences juridiques à Lille II, elle prépare une thèse sur *Le droit de l'activité artistique*. Elle accompagne des associations culturelles dans leur développement dans le cadre de DLA et de permanence au sein de la *Maison des Associations à Lille*. Audrey Boistel est également chargée de cours en droit du travail au sein de l'université de Valenciennes.

Camille TRIQUET est documentaliste au sein de l'espace d'information et de soutien de *La Malterie* à Lille. Elle s'est spécialisée dans le domaine du statut professionnel des artistes auteurs, et traite plus particulièrement des questions liées à la fiscalité et à la couverture sociale : *Maison des Artistes, AGESSA...*

Nombre de sessions : 2

Effectif : de 6 à 10

Dates précises : 1^{ère} session du **10 au 11 juin 2010**
2^{ème} session du **8 au 9 juillet 2010**

Informations et contacts

Lieu de formation : AGECEF - 22, rue de Picardie - 75003 Paris

Interlocuteurs à la disposition des stagiaires : Julie GODIN et Virginie LOGEROT

Tél. : 01.48.87.58.24 Courriel : formation@agecef.com

Avec le soutien de :



la saif Société des Auteurs
des arts visuels
et de l'Image Fixe

Avec le soutien de
ACTION
CULTURELLE
sofia

la culture avec
la copie privée